

Press Communiqué

RADIATION SAFETY AND NUCLEAR SECURITY AUTHORITY

1. La Radiation Safety and Nuclear Security Authority (RSNSA) souhaite informer le public qu'à la suite d'une inspection effectuée le 5 Mai 2026 au département de radiothérapie de l'Hôpital Victoria, un ordre d'interdiction a été émis en vertu de l'article 23(4) de la Radiation Safety and Nuclear Security Act. Cet ordre exige la fermeture immédiate de l'établissement afin de prévenir tout risque de surexposition des patients aux radiations.
2. Lors de l'inspection, la RSNSA a constaté que plusieurs équipements critiques, essentiels à l'administration des traitements de radiothérapie, n'étaient pas fonctionnels. Dans ces circonstances, la RSNSA a estimé qu'il était dangereux et inacceptable de poursuivre les services de radiothérapie à l'Hôpital Victoria.
3. Au moment de l'inspection, seuls deux patients suivaient un traitement au département de radiothérapie de l'Hôpital Victoria. La RSNSA a conseillé au ministère de la Santé et du Bien-être de prendre des mesures immédiates afin de garantir la poursuite du traitement de ces patients au National Cancer Centre, à Solferino.
4. La RSNSA souhaite rassurer le public qu'à la suite de la suspension des activités du département de radiothérapie de l'Hôpital Victoria, il n'existe aucun risque continu d'exposition aux radiations provenant de cet établissement.
5. La RSNSA souhaite également préciser que l'ordre d'interdiction s'applique uniquement au fonctionnement des équipements émettant des radiations au sein du département de radiothérapie de l'Hôpital Victoria. L'utilisation des autres équipements émettant des radiations à l'hôpital, notamment les appareils de radiographie, de mammographie et les scanners CT, n'est pas affectée par cet ordre d'interdiction.

07 May 2026